



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le jeudi 14 décembre 2023 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 7 décembre 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
60	2	6	11

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET), Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MILLET, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. ARMETTA, Mme REGLAIN.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, Mme CHEVAUCHET, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL.

Pouvoirs : Mme COMUZZI (pouvoir à M. MOINE), M. BOURGEGIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme BEY), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à Mme BERGER), Mme LEVILLAIN (pouvoir à M. DUPONT Noël), M. MARTINEZ (pouvoir à M. de LEMPS), Mme PITTI (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme VOLAN (pouvoir à Mme GUIGNOT).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Arlette BERGER, Secrétaire de séance.

Redevances d'assainissement non-collectif**Rapporteur : M. DELAGNEAU**

Haut-Bugey Agglomération (HBA) a en charge la compétence assainissement non collectif depuis le 17 juillet 2014, et que les redevances d'assainissement non collectif ont été instaurées par délibération en date du 19 décembre 2014. Il est également rappelé la délibération du 20/02/2017 par laquelle les modalités de facturation des contrôles périodiques ont été modifiées.

Le conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement, réuni le 4 décembre 2023, s'est prononcé favorablement sur les propositions suivantes visant à réviser les tarifs actuels.

Les redevances Assainissement Non Collectif s'établissent donc comme suit :

	Tarifs 2024 (€ HT)
Redevance du contrôle conception	120,00 €
Redevance du contrôle de l'exécution des travaux	120,00 €
Redevance du contrôle du fonctionnement et de l'entretien (contrôle initiale ou périodique)	180,00 €
Redevance du contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	150,00 €
Contre-visite	150,00 €
Pénalité pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle	100,00 €

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 4 décembre 2023,

Le Conseil d'agglomération,
Par 71 Voix pour,

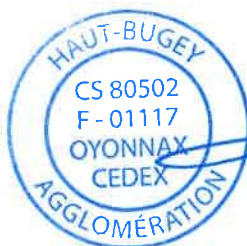
- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs de redevances assainissement non collectif comme suit :

	Tarifs 2024 (€ HT)
Redevance du contrôle conception	120,00 €
Redevance du contrôle de l'exécution des travaux	120,00 €
Redevance du contrôle du fonctionnement et de l'entretien (contrôle initiale ou périodique)	180,00 €
Redevance du contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	150,00 €
Contre-visite	150,00 €
Pénalité pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle	100,00 €

- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront au 1^{er} janvier 2024.

Fait à Oyonnax, le 18 décembre 2023.

Le Président,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical and horizontal strokes.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Redevances de l'assainissement non-collectif.

.....
Date de décision: 14/12/2023

Date de réception de l'accusé 20/12/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 141223_2023158

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20231214-141223_2023158-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2023-158.pdf (99_DE-001-200042935-20231214-141223_2023158-DE-1-1_1.pdf)